



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire

**APPEL A CONCURRENCE POUR LA REHABILITATION DE LA COUVERTURE
TUILE DE LA VILLA DE FONCTION DU DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO
POUR LA CÔTE D'IVOIRE**

CAHIER DES CHARGES

JUIN 2019

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1. Objet.....	4
2. Allotissement.....	4
3. Conformité.....	4
4. Période de validité des offres.....	4
5. Langue de soumission.....	4
6. Frais de soumission.....	4
7. Monnaie de soumission et de paiement.....	4
8. Prix de l'offre.....	4
9. Régime fiscal.....	4
10. Présentation des offres.....	5
10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants.....	5
10.2 Offre technique et financière.....	5
11. Date et lieu de dépôt des offres.....	5
12. Ouverture de plis et évaluation des offres.....	6
13. Attribution du marché.....	6
14. Notification.....	6
15. Délai de livraison.....	6
16. Réception.....	6
17. Informations complémentaires.....	6
DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	7
LOT 1.....	7
I. Objet des travaux.....	7
II. Généralités.....	7
2.1 / Installation de chantier	7
2.2 / Plans d'installation de chantier	8
2.3 / Gardiennage du chantier	8
2.4 / Permissions demandées auprès des tiers	8
III. Description des ouvrages – zone 1.....	8
3.1 / Apatam – couverture.....	8
IV. Description des ouvrages – zone 2 –Bâtiments (Principal et annexes).....	9
4.1 / Dépose des tuiles de couverture existantes.....	9
4.2 / Révision des pièces de la charpente bois, calage et traitement	9
4.3 Pose des tuiles de couverture – bâtiments résidence.....	9
4.4 / Descentes des eaux pluviales.....	10

4.5. Planches de rive.....	10
LOT 2 PEINTURE	11
I. Généralité.....	11
II. Qualité et présentation des matériaux.....	11
2.1 / Marque de peinture.....	11
2.2 /. Assistance technique.....	12
2.3 /. Mise en œuvre.....	12
2.4. Reconnaissance des subjectiles.....	12
2.5. Travaux préparatoires.....	13
2.6 - Garantie biennale.....	14
III. Délai des travaux.....	14
ANNEXE.....	15

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une société pour les travaux de réhabilitation de la couverture tuile de la Villa de Fonction du Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire.

2. Allotissement

L'appel d'offres comporte deux (02) lots, à savoir :

Lot n°1 : la réhabilitation de la couverture tuile

Lot n°2 : la reprise de la peinture

3. Conformité

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution des marchés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

4. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt.

5. Langue de soumission

L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

6. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

7. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA.

8. Prix de l'offre

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions de l'article 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, l'article 7 des Statuts de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, à la réception de la facture pro forma.

10. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention «Appel d'offres pour les travaux de la réhabilitation de la couverture tuile de la Villa de Fonction du Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire».

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire. Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en deux parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique et offre financière.

Chaque offre devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

10.1 Présentation de la société et/ou des sous-traitants

La partie présentation de la société devra comprendre les sections suivantes :

- présentation générale de la société ;
- références techniques similaires ;
- personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

10.2 Offre technique et financière

L'offre financière et technique devra comprendre les documents suivants :

- la lettre de soumission datée et signée conformément au modèle joint en annexe.
- le devis estimatif dûment renseigné, daté et signé conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils : formations et expériences professionnelles) ;
- les références du soumissionnaire par rapport à la nature des prestations attendues et toute note explicative de l'intervention de l'entreprise ;
- **les fiches techniques** d'étanchéité et de l'isolant prévus ;
- tout document permettant une bonne appréciation de l'offre et toute note explicative de l'intervention de l'entreprise ;
- le planning d'exécution des travaux.

11. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, Avenue Abdoulaye FADIGA – 01 BP 1769 Abidjan – Côte d'Ivoire, porte 1014, au 10^{ème} étage de l'immeuble fonctionnel le, **26 juillet 2019 à 16 heures au plus tard**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL,

CHRONOPOST, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

12. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Toutefois, les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière sont exigées .

13. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la mieux disante et les offres techniques et administratives jugées conformes au dossier d'appel d'offres.

14. Notification

L'octroi du marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. Délai de livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

16. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure ci-après :

- réception provisoire constatant la conformité aux caractéristiques dès la livraison ;
- réception définitive a lieu douze (12) mois à compter la réception provisoire et la constatation de la bonne réalisation des travaux conformément aux prescriptions du cahier des charges. La réception définitive interviendra à la demande du fournisseur.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

17. Informations complémentaires

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du service de l'Administration et du patrimoine à l'Agence Principale d'Abidjan.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

LOT 1

. I. Objet des travaux

Le présent devis descriptif traite les travaux de tuiles de couverture, de la restructuration, de la rénovation et de l'amélioration de la couverture de la villa de fonction du Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire, sise à la Riviera Golf.

. II. Généralités

L'ensemble des travaux du présent lot comprend la fourniture et la pose de tous les matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages y compris toute sujétion. La pose s'effectuera après avoir mis en état des failles structurelles et l'étanchéité trouvées sur-place.

Pente de la couverture : selon l'existant.

L'entrepreneur du présent lot devra intégrer à ses prestations tous les travaux nécessaires à la réfection des supports de pose et la mise en œuvre de la couverture, soit :

- réfection ou le traitement de la charpente bois ;
- réparation de la dalle ;
- pose de l'étanchéité tenant compte des meilleures solutions ;
- scellements et calfeutrements ;
- fixations ;
- attaches, etc.

A l'appui de sa proposition, il fournira tous les plans et détails des descriptions, documentations et Échantillons des matériaux.

Les travaux de couverture seront réalisés conformément au DTU n° 43.3 et n° 40.43 (NF P 84.206).

2.1 / Installation de chantier

Il incombe à L'Entrepreneur de mettre en place l'organisation matérielle et collective du chantier.

L'entreprise devra la mise en place d'un dispositif de sécurité collectif ; prenant en compte la conformité d'installation des échafaudages, le port de harnais, de casques, de chaussures de sécurité, et chasubles.

L'Entrepreneur est également chargé de faire les avances pour les frais à reporter à la gestion des dépenses du chantier.

Il est précisé que l'Entrepreneur ci-avant désigné n'est en aucune façon chargée de la coordination des travaux. Elle n'est chargée que de fournir, de mettre en œuvre et d'entretenir, les installations et équipements communs jusqu'à la fin des travaux de tous les corps d'état, l'Entreprise demeure responsable de la sécurité, conformément au droit commun et en stipulation du Cahier des Clauses Administratives Générales et ce, conformément à la législation en vigueur.

2.2 / Plans d'installation de chantier

Il est précisé qu'il est formellement interdit d'utiliser la construction en cours à un usage autre que celui destiné aux travaux du présent descriptif, notamment, comme réfectoire, dortoir, sanitaires, stockage de matériel ou matériaux, etc.

Pendant la période de préparation du chantier, l'Entrepreneur remettra pour approbation un plan d'occupation et de libération du terrain ainsi qu'un planning de montage, déplacements éventuels et démontage des installations provisoires pour l'ensemble de la durée des travaux.

Ce plan fera apparaître :

- Les clôtures (nature, hauteur, moyens d'accès)
- Les moyens de levage
- Stationnement des véhicules personnels - zone de travail :
- Zone de stockage - ensemble de cheminement - etc.)
- Les matériaux et matériels : aire de façonnage - aire de stockage - etc.
- Gestion environnementale : traitement des eaux chargés - tri des déchets - stockage et traitement des polluants.

2.3 / Gardiennage du chantier

L'Entrepreneur devra, faire assurer le gardiennage diurne et nocturne du chantier. Le ou les gardes devront être agréés par le Maître de l'Ouvrage ou son Délégué. Ils ne devront laisser pénétrer aucune personne étrangère à l'opération, et seront habilités à vérifier l'identité des visiteurs éventuels.

2.4 / Permissions demandées auprès des tiers

Le M.O.D fera pour le compte de l'Entrepreneur, et à sa demande, toutes les démarches nécessaires auprès des tiers pour obtenir les permissions et autorisations exigées en vue de l'exécution des travaux qui lui sont confiés.

En conséquence, les amendes ou condamnations qui pourraient être encourues pour infraction demeureront à la charge de la partie fautive.

. III. Description des ouvrages – zone 1

3.1 / Apatam – couverture

Pour les travaux de l'apatam l'adjudicataire du présent lot devra la dépose de toute la couverture et de la charpente afin de permettre au lot gros œuvre de réaliser les travaux de la clôture collée à l'apatam. Une partie de l'ossature de la charpente est conservée pour la reprise des tuiles couverture et du faux plafond.

A partir de la charpente bois existante, l'adjudicataire du présent lot devra :

- la réfection et le traitement de la charpente existante ;
 - le traitement du liteauage des couvertures ;
 - la fourniture et pose de tuiles dito bâtiment principal (voir échantillon sur site) ;
 - le traitement des faîtières (arêtiers), des rives et des angles entrants (noues) ;
 - la fourniture et pose de planches de rive ;
-

-
- la fourniture et la pose de chéneaux en aluminium ;
 - la fourniture et la pose de descente en PVC pour les eaux pluviales ;
 - la réalisation de béquet d'étanchéité ;
 - la réalisation de relevé d'étanchéité ;
 - la pose Solin et de Mastic de joint ;
 - la reprise du faux plafond et des installations techniques (proposition à valider);
 - Fourniture et Pose de divers accessoires d'électricité. Fourniture et Pose de divers accessoires d'électricité.
 - Fourniture et Pose de Brasseurs.

. IV. Description des ouvrages – zone 2 –Bâtiments (Principal et annexes)

4.1 / Dépose des tuiles de couverture existantes

D'une façon générale, l'ensemble des tuiles des bâtiments sera refait à neuf dans leur intégralité. Le titulaire du présent lot devra ainsi la dépose de la couverture existante, y compris dépose des liteaux endommagés, des descentes d'eaux pluviales, gouttières, dauphins, entourages des souches existantes, habillages de sous-toitures, etc.

L'entrepreneur du présent lot devra intégrer à son offre de prix l'enlèvement des éléments susvisés, une moins-value de recyclage.

Dans le cas de descellement de supports, prévoir au présent lot le scellement et calfeutrement des trous de scellement.

Nota : le titulaire du présent lot devra intégrer à ses prestations le bâchage du bâtiment principal afin d'éviter toute infiltration d'eau au sein du bâtiment à réhabiliter.

4.2 / Révision des pièces de la charpente bois, calage et traitement

Le titulaire du présent lot devra la révision complète du liteaunage, baguettage et le remplacement de l'ensemble des éléments défectueux.

4.3 Pose des tuiles de couverture – bâtiments résidence

L'adjudicataire du présent lot devra l'exécution de nouvelles couvertures tuiles des Bâtiments, type AFRIBETON.

La réfection à neuf des couvertures sera réalisée avec des tuiles plates en terre cuite ou béton de couleur orange type AFRIBETON y compris la réalisation de couches d'étanchéité sur toute la surface de la dalle, y compris toutes sujétions de pose.

Le présent lot devra intégrer à son offre :

- la réalisation de 2 couches d'étanchéité liquide type MAPEI (MAPELASTIC AQUADEFENSE) sur toute les surfaces de la toiture.
 - la reprise du liteaunage abimé ;
 - la fourniture et pose de faitières y-compris tasseau de faîtage et closoir ventilé ;
 - la fourniture et pose d'arêtiers, l'ensemble posé à sec comprenant tasseau d'arêtier, closoir ventilé arêtier et fixation ;
-

- la fourniture et pose de Noue autoporteuse – aluminium, - Longueur 1 m - largeur. 36 cm
- y/c accessoires de fixation.
- la fourniture et pose de tuiles chatières assurant la ventilation de la sous face de la couverture.

Localisation : ensemble des couvertures tuiles du bâtiment principal.

4.4 / Descentes des eaux pluviales

Suite à la dépose des zingeries existantes, l'entreprise du présent lot devra la fourniture et pose de tuyaux de descente en PVC avec colliers de fixation, coupes, adaptations, raccordement aux naissances des gouttières ou chéneaux. Au droit des colliers, simple bague. En pied de chacune des descentes E.P, collerette sur dauphin en tuyau PVC de diamètre 125 mm, y compris toutes sujétions de pose

Localisation : pour évacuation des eaux pluviales.

4.5. Planches de rive

En extrémité des chevrons, prévoir la fourniture et la pose de planche de rives en bois de bonne résistance naturelle de 27mm. Planche décalée pour permettre la ventilation de la couverture.

LOT 2 PEINTURE

. I. Généralité

L'Entrepreneur du présent doit la reprise des travaux de peinture sur toutes les surfaces extérieures des bâtiments, principal et Annexe de la Résidence du Directeur National, tels que indiqué sur les documents de principe.

. II. Qualité et présentation des matériaux

Tous les produits doivent provenir d'usine notoirement connues par leur qualité de fabrication.

La composition des peintures traditionnelles ou des peintures ne portant pas de marque doit être conforme aux prescriptions du C.S.T.B et faire l'objet des vérifications sur les prélèvements en cours de chantier prévus dans ces mêmes prescriptions.

L'Entrepreneur assure l'entière responsabilité des incidents et des dommages résultant de l'incompatibilité des couches de peintures et vernis.

Les fiches techniques d'identification des produits devront comporter les renseignements suivants :

- Les rattachements aux normes officiels AFNOR - UNP.
- Les caractéristiques et les performances :
 - a) - Type (ex. glycéro, acrylique, en solution, émulsion dispersion).
 - b) - Prêt ou non à l'emploi, diluant et produits d'ajustement pour l'emploi
 - c) - Densité.
 - d) - Séchage hors poussière et recouvrable.
 - e) - Épaisseur du fuel sec en microns pour une surface couverte précisée.
 - f) - Concordance au disparité de chacun des produits avec les performances concernant la susceptibilité aux salissures exposées dans le cahier n°80 (cahier 695) du C.S.T.B. relatif aux essais.
 - g) - Aspect et relief :

L'Entrepreneur doit s'assurer, par avance, de l'accord du fabricant qu'il a choisi pour le contrôle de conformité avec le laboratoire de son usine des prélèvements d'échantillons qui sont prévus sur le chantier.

Le Maître d'ouvrage délégué se réserve la possibilité de demander au fabricant la production des factures justifiant la provenance et la nature des produits utilisés.

Le ou les fabricants des produits retenus doivent donner, sur le chantier et en présence du MOD, toutes indications utiles concernant les conditions d'emploi, le mode d'application, les caractéristiques de séchage, des différents produits à utiliser, et en résumé, assurer une assistance technique complète, et ce à la charge de l'Entrepreneur de peinture.

Les produits ne doivent être descellés qu'au moment de l'emploi à mesure des besoins du chantier.

2.1 / Marque de peinture

Afin de donner aux Entrepreneur un maximum de précisions sur la qualité des peintures exigées pour ce travail, le MOD demande en solution de base l'emploi de peinture de la marque "LA SEIGNEURIE ou ASTRAL".

L'Entrepreneur aura la possibilité de proposer d'autres peintures de qualité au moins équivalente à la marque et au type de qualité référencée.

Toutefois, le MOD se réserve le droit de revenir à la marque et à la qualité référencée, dans le cas où il serait considéré que les peintures proposées par l'Entrepreneur ne seraient pas jugées au moins équivalentes.

2.2 / Assistance technique

Pendant la durée des travaux de peinture, le fabricant apportera à l'Entrepreneur de peinture son assistance technique.

Il ne pourra en aucun cas être déchargé de cette obligation

Les conditions précises de cette assistance pourront être définies d'un commun accord entre l'entrepreneur de peinture et le fabricant en fonction des particularités du chantier et cet accord recevra l'agrément du MOD.

2.3 / Mise en œuvre

Les travaux ne doivent être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.

L'application des peintures, vernis, enduits et préparations assimilées ne doit être effectuée que dans des conditions climatiques et hydrométriques.

Les peintures et vernis doivent être, avant et en cours d'emploi, maintenus en état de parfaite homogénéité par brassage, et éventuellement tamisage.

Les peintures doivent pouvoir être appliquées, soit au rouleau soit au pistolet, soit à la brosse.

Le choix de l'outil incombe à l'Entrepreneur (sauf spécification en cours de description) en fonction de la nature et de l'état de surface des matériaux et des possibilités de chantier.

Les travaux seront exécutés pour les produits désignés par leur marque selon les instructions du fabricant qui devront être précisées :

- Dans les notices.
- Sur les étiquettes.
- Et pour les produits traditionnels selon les prescriptions du CSTB.

Le prix forfaitaire doit toujours englober les opérations suivantes contribuant au travail fini :

- Les opérations préparatoires faites en fonction du degré de finition l'ensemble des couches.
- La fourniture et la mise en œuvre des produits, matériaux, outils, échafaudages.
- Les raccords après jeux des menuiseries.
- Les raccords aux plinthes.
- Les raccords après les nettoyages.
- Les raccords après les essais en cours de travaux et à la réception.
- La protection par tous moyens appropriés, des surfaces qui peuvent être attaquées ou tâchées par les produits utilisés par le présent lot.

2.4. Reconnaissance des subjectiles

Les surfaces devant recevoir l'application des couches de peinture devront être examinées attentivement par l'Entrepreneur, en présence du MOD.

2.5. Travaux préparatoires

Tous les apprêts nécessaires à une parfaite exécution, ainsi que ceux nécessités pour une parfaite adhérence des peintures seront dûs, les énumérations d'apprêts données dans le cours de la description des ouvrages ne sont pas limitatives et ne constituent que des minima.

Le prix convenu pour l'exécution de la peinture comprend les opérations préparatoires telles que : égrenage, brossage, ponçage, rebouchage, masticage, époussetage, lavage, dégraissage, dérouillages, bouche porage, etc. qui sont nécessaires à la bonne présentation de l'ouvrage.

Ces opérations sont exécutées en conformité avec les prescriptions techniques du C.S.T.B.

Définition des principales opérations :

a) - Brossage et égrenage

D'une façon générale, l'Entrepreneur doit un brossage soigné ou un égrenage à la brosse dure des surfaces impactées.

Sur le métal, il doit l'éventuel grattage à vif avec enlèvement de rouille et de la calamine.

L'enlèvement des grosses projections (ciment, plâtre, etc... incombant à l'enduseur.

b) - Rebouchage

Il consiste à obturer, localement, les petites cavités qui restent en surface.

Ce travail de rebouchage comporte, obligatoirement, l'enduisage de toutes les pièces et ferrures entaillées.

c) - Ponçage

Les opérations de ratissage de rebouchage, d'enduisage de révision ou de bouche porage, s'accompagnent obligatoirement d'un ponçage pour éliminer les cotes et autres imperfections nuisibles à l'état de surface. Les ponçages seront exécutés de la façon suivante :

A la ponce ou au papier abrasif à l'eau dans le cas de travaux très soignés.

Au papier de verre et au papier abrasif à sec dans les autres cas.

d) - Reprise des joints étanches

Dans le cas de murs en béton, aux emplacements indiqués ci-après, l'Entrepreneur doit obligatoirement la reprise des joints étanches sur 0.20 de largeur minimum pour assurer une planimétrie parfaite.

Cette reprise sera exécutée avec un enduit répondant aux prescriptions qui suivent.

e) - Impression antirouille

L'Entrepreneur doit l'impression sur les ouvrages de serrurerie, huisserie métalliques, d'une protection antirouille destinée à protéger les ouvrages entre le moment de la pose et l'intervention.

Ce dernier doit donc prévoir toutes les couches primaires sur la surface en plein et les brossages et grattage à vif des parties écaillées, ainsi que les dégraissages s'il y a lieu.

f) - Enduits garnissant

L'Entrepreneur de peinture d'exécuter les enduits garnissant nécessaires.

Le travail d'application comporte : égrenage du ciment, ou du béton, à l'aide de la pierre de

carborundum.

2.6 - Garantie biennale

Un délai de garantie de deux ans est demandé.

. III. Délai des travaux

L'adjudicataire du présent lot devra la réalisation des travaux ZONES 1 et 2 dans un délai de **2 Mois calendaire** et transmettre le planning détaillé décrivant les tâches et les contraintes de réalisation.

. IV. Cadre du devis quantitatif estimatif

Les cadres ci-dessous, établis par lot, sont donnés à titre indicatif. Ils pourront être complétés par chaque soumissionnaire.

LOT 1 COUVERTURE TUILE					
A) Couverture tuile appatam					
N°	DESIGNATION	U	QTE	PU	MONTANT
1	Installation de chantier. L'entreprise devra la mise en place d'un dispositif de sécurité collectif; prenant en compte le port de harnais, de casques, de chaussures de sécurité, et chasubles.	Ens	1		
2	Dépose des tuiles de couverture et charpente				
2.1	Dépose des tuiles existantes	m ²	85		
2.2	Dépose de la charpente bois	m ²	85		
2.3	Dépose du faux plafond y compris les brasseurs	m ²	70		
3	REVISION DES PIECES DE CHARPENTE, CALAGE ET TRAITEMENT DES BOIS	ft	1		
4	Pose des tuiles de couverture				
4.1	Réalisation d'étanchéité sur toute la surface de la dalle.	m ²	-		
4.2	Fourniture et pose de liteaux de couverture ;	m ²	85		
4.3	Fourniture et pose de tuile en terre cuite ou béton de type AFRI-BETON ou similaire	m ²	70		
4.4	Fourniture et pose de faitières y-compris tasseau de faitage et closoir ventilé	ml	13		
4.5	Fourniture et pose d'arêtiers, l'ensemble posé à sec comprenant tasseau d'arêtier, closoir ventilé arêtier et fixation ;	ml	8		
4.6	Fourniture et pose de Noue autoporteuse - aluminium - largeur. 36 cm y/c accessoires de fixation. Fourniture et pose de Noue autoporteuse - aluminium - largeur. 36 cm y/c accessoires de fixation.	ml	-		
4.7	Fourniture et pose de tuiles chatières assurant la ventilation de la sous face de la couverture.	ft	1		
5	Fourniture et pose de Planches de rive	ml	35		

6	Fourniture et la pose de chéneaux en aluminium largeur 30 cm / 2mm épaisseur	ml	32		
7	Fourniture et pose de descente en PVC pour les eaux pluviales	ml	10		
8	Pose de relevé d'étanchéité	ml	6		
9	Fourniture et pose de Solin en ZINC et de Mastic joint silicone au croisement des joints de la clôture.	ml	15		
10	Reprise du faux Plafond en Lambris de bois fraquet de bonne résistance naturelle.	m ²	85		
11	Fourniture et Pose de Brasseurs	U	4		
12	Fourniture et Pose d'éclairage LED SPOT FBH024 2XPL TYPE LATINA	U	8		
13	Fourniture et Pose de divers accessoires d'électricité.	ft	1		
	TOTAL Couverture Appatam				
	TVA 18%				
	TOTAL TTC Couverture Appatam				
B) Couverture tuile résidence					
1	Installation de chantier. L'entreprise devra la mise en place d'un dispositif de sécurité collectif; prenant en compte le port de harnais, de casques, de chaussures de sécurité, et chasubles.	Ens	1		
2	Dépose des couvertures tuile existantes	m ²	1 000		
3	Révision du liteauage en mortier existant	ft	1		
4	Exécution des couvertures tuiles				
4.1	Pose des tuiles y compris la réparation du baguettage	m ²	1 000		
4.2	Fourniture et application d'étanchéité liquide a 2 couches de type MAPEI (MAPELASTIC AQUADEFENSE) sur toute la surface de la dalle.	m ²	1 000		
4.3	Fourniture de tuile en terre cuite de teinte orange type AFRI-BETON	m ²	1 000		
4.4	Fourniture et pose de faitières y-compris tasseau de faîtage et closoir ventilé	ml	52		
4.5	Fourniture et pose d'arêtiers, l'ensemble posé à sec comprenant tasseau d'arêtier, closoir ventilé arêtier et fixation ;	ml	200		

4.6	Fourniture et pose de Noue autoporteuse - Toile alu - largeur. 36 cm y/c accessoires de fixation.	ml	115		
4.7	Fourniture et pose de tuiles chatières assurant la ventilation de la sous face de la couverture.	ft	1		
5	Fourniture et pose de Planches de rive	ml	20		
6	Fourniture et pose de Solin et Mastic de joint silicone	ml	15		
TOTAL Couverture Résidence					
TVA 18%					
TOTAL TTC Couverture Résidence					
TOTAL GENERAL DU LOT 1					
LOT 2 PEINTURE					
1	Travaux préparatoires (l'ensemble des apprêts, avant l'application de la peinture)	ft	1		
2	Peinture sur murs et plafonds extérieurs				
2.1	Sur murs et plafonds extérieurs, l'entrepreneur devra l'application de 2 couches de peinture de Qualité PANTEX 1300 de la SEIGNEURIE ou similaire.	m ²	800		
2.2	Emplacement : Murs des façades, Faux Plafonds extérieurs des Batiments				
3	Peinture sur menuiserie bois				
3.1	L'entrepreneur devra l'application de 2 couches de peinture de Qualité SOYDOR de la SEIGNEURIE ou similaire sur menuiserie bois, selon devis descriptif, et après avoir soigneusement apprêter les surfaces.				
3.2	Emplacement : toute la Menuiserie Bois extérieure.	m ²	60		
4	Peinture sur ouvrages métalliques				
4.1	L'entrepreneur devra l'application de 2 couches de peinture de Qualité PANTEX 1300 de la SEIGNEURIE ou similaire appliquée au pistolet, sur menuiserie métallique.				
4.2	Emplacement : Grille de protection , Portail métallique et garde corps extérieure.	m ²	100		
5	Nettoyage de mise en service	ft	1		

ANNEXE

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

APPEL A CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA COUVERTURE TUILE DE LA VILLA DE FONCTION DU DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO POUR LA CÔTE D'IVOIRE

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance du dossier de consultation pour les travaux de la réhabilitation de la couverture tuile de la Villa de Fonction du Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :
 - 1- me soumetts et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douane de ***[Montant en chiffres et en lettres]***,
 - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de signature du marché,
 - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°*[numéro de compte]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]
